

Cote du document: EB 2017/121/R.23  
Point de l'ordre du jour: 11 a) i)  
Date: 16 août 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-quatrième réunion

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Advit Nath  
Directeur et Contrôleur  
Division de la comptabilité et du Contrôleur  
téléphone: +39 06 5459 2829  
courriel: a.nath@ifad.org

Allegra Saitto  
Chef de l'information financière et de l'activité  
fiduciaire institutionnelle  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session  
Rome, 13-14 septembre 2017

---

Pour: Examen

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-quatrième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter les questions qu'il a examinées à sa cent quarante-quatrième réunion tenue le 13 juillet 2017 à l'attention du Conseil d'administration.  
Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour est adopté après inclusion, au point "Questions diverses", de l'examen du Système de gestion des risques institutionnels en vigueur au FIDA.  
Procès-verbal de la cent quarante-troisième réunion du Comité d'audit
3. Le procès-verbal de la cent quarante-troisième réunion du Comité d'audit et celui de la séance à huis clos sont approuvés sans commentaire.  
Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables
4. Le Commissaire aux comptes, Deloitte & Touche S.p.A., a présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables, notant que les recommandations y figurant résultaient de l'audit relatif à l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2016. Aucune recommandation n'a donné lieu à une réserve sur l'opinion d'audit concernant tant les états financiers consolidés que la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.
5. La totalité des recommandations formulées l'année passée ont été intégralement appliquées, et la direction a déjà pris des mesures pour mettre en œuvre les nouvelles recommandations issues de l'audit de l'exercice 2016.
6. Le document est considéré comme ayant été examiné.  
Mémorandum du Commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2017
7. Présentant le mémorandum sur la stratégie d'audit, l'associé responsable de la mission d'audit informe le Comité que, suivant les recommandations de l'année passée, l'audit des comptes de 2017 présente quatre grands risques: le calcul de la juste valeur des prêts aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS), la précision de la conversion des devises, la comptabilisation des recettes dans le respect des Normes internationales d'audit et le contournement des contrôles internes par la direction. Ce dernier porte en particulier sur les jugements et estimations effectués par la direction, en tant que risque d'audit, qui doit être dûment pris en considération aux termes des Normes internationales d'audit pour toutes les missions d'audit. En outre, le Commissaire aux comptes fait remarquer que la mission d'audit comportera des travaux préparatoires en vue de l'application, en 2018, de la nouvelle norme comptable (IFRS 9).
8. Des précisions sont demandées, et fournies par Deloitte, au sujet des contrôles prévus en rapport avec la mise en œuvre d'IFRS 9. La direction fournit des précisions au sujet des activités concernant les estimations. Le président du Comité prend note de ce que le Comité d'audit devra être tenu informé du processus d'estimation des pertes de crédit attendues selon la nouvelle méthode. La direction assure qu'il en sera ainsi. Par ailleurs, la direction présentera oralement, à la prochaine réunion, en septembre, des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la norme IFRS 9.
9. Le document est considéré comme ayant été examiné.  
Informations actualisées concernant les emprunts du FIDA sur les marchés financiers
10. La direction fournit oralement des informations actualisées sur les mesures prises pour étudier à fond les possibilités d'emprunter sur les marchés financiers. Ces

mesures comprennent une présentation de la stratégie prévue et certaines activités opérationnelles.

11. Il est souligné en particulier que la stratégie d'emprunt du FIDA, qui repose notamment sur l'accès aux marchés de capitaux, renforcera les liens entre les contributions et le programme de prêts et dons, tout en maintenant des ratios d'endettement prudents.
  12. D'un point de vue opérationnel, il est précisé que certaines étapes ont déjà été conclues avec succès, comme la restructuration du modèle financier du FIDA. La direction travaille actuellement sur d'autres facteurs déterminants pour la note du FIDA, comme les paiements compensatoires associés au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), la possibilité de conclure des contrats relatifs aux instruments dérivés au titre d'une convention-cadre avec l'Association internationale des swaps et dérivés (ISDA) ainsi que la poursuite du développement des capacités de la Division de la comptabilité et du Contrôleur, de la Division des technologies de l'information et des communications, et de la Division des services de trésorerie.
  13. Le Comité est également informé que le FIDA est en contact avec le Secrétariat du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, à la Banque des règlements internationaux. Il s'agit de l'instance chargée de déterminer les pondérations de risque attribuées, à l'échelle mondiale, aux titres de créance émis par les institutions financières internationales (IFI).
  14. La direction fournit des informations sur le coût de la notation et confirme, à la demande du Comité, que des tests de résistance pourraient être réalisés dans le nouveau modèle financier.
  15. Le président affirme que le Comité d'audit a un important rôle à jouer dans la définition de l'examen du projet de cadre pour les prêts de partenaires à des conditions favorables (PPCF). La direction et les membres du Comité conviennent de tenir, le 6 septembre, une réunion spéciale du Comité d'audit, consacrée aux prêts de partenaires à des conditions favorables, en vue de clarifier les points qui n'ont pas été entièrement éclaircis lors du séminaire technique du 11 juillet. Le document sur le projet de cadre pour les prêts de partenaires à des conditions favorables sera mis à la disposition du Comité pour cette réunion. Le Conseil d'administration sera tenu informé des délibérations du Comité d'audit concernant ce point dans le rapport du président du Comité d'audit sur la cent quarante-cinquième réunion.
  16. Ces informations actualisées sont considérées comme ayant été enregistrées.
- Informations actualisées sur le Cadre d'emprunt souverain du FIDA
17. La direction fournit oralement des informations actualisées sur le Cadre d'emprunt souverain du FIDA et signale qu'elle prépare un deuxième examen officiel, qui sera présenté à la cent quarante-cinquième réunion du Comité d'audit et à la cent vingt et unième session du Conseil d'administration, en septembre 2017.
  18. Il est noté que ce deuxième examen portera sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre d'emprunt souverain jusqu'à présent, dont l'expérience offerte par le mécanisme de prêt de la Banque de développement KfW et par l'accord conclu avec l'Agence française de développement.
  19. Les conclusions préliminaires confirment la persistance des difficultés recensées par le passé dans l'application du Cadre d'emprunt souverain.
  20. Il est noté que d'autres formes d'emprunt, comme l'emprunt sur les marchés ou les PPCF, permettraient peut-être de résoudre ces difficultés de façon plus efficace. Cependant, un nouveau cadre d'emprunt serait nécessaire pour de telles dispositions.

21. La voie à suivre et les changements potentiels du Cadre d'emprunt souverain dépendent donc dans une large mesure de la stratégie financière qui sera adoptée pour la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), laquelle est actuellement débattue.
  22. Le deuxième examen du Cadre d'emprunt souverain confirmant les conclusions du premier examen, aucun changement n'est recommandé à ce stade.
  23. Ces informations actualisées sont considérées comme ayant été enregistrées.  
Informations actualisées sur la nouvelle approche adoptée par le FIDA en ce qui concerne la planification et la budgétisation à l'échelle institutionnelle pour faire davantage porter l'accent sur les résultats
  24. La direction présente des informations actualisées sur la nouvelle approche adoptée par le FIDA en ce qui concerne la planification et de budgétisation à l'échelle institutionnelle pour renforcer l'attention accordée aux résultats.
  25. Il est noté que la nouvelle approche va dans le même sens que d'autres initiatives prises à l'échelle du FIDA dans le même but, mais ne modifie pas l'architecture de la planification, fondée sur le plan à moyen terme, les plans de gestion des divisions et les plans de performance du personnel.
  26. Il est souligné que l'élaboration de cette méthode est en cours et que la direction va continuer de définir de nouveaux résultats à atteindre qui correspondent aux objectifs affinés tout en précisant davantage les relations entre objectifs, produits et budget. Des éléments de planification rigoureux tels que le plan stratégique pour le personnel seront retenus, et les résultats à produire seront précisés encore plus tôt dans le processus budgétaire.
  27. Grâce à l'accent mis par ce processus à la fois sur la planification et la budgétisation à l'échelle de l'institution, la planification à l'échelle des divisions correspondra mieux à l'allocation des ressources.
  28. Ces informations actualisées sont considérées comme ayant été enregistrées.  
Procédure d'élaboration de la version provisoire puis définitive du rapport du président du Comité d'audit au Conseil d'administration
  29. Suite au débat qui s'est déroulé lors de la cent quarante-troisième réunion du Comité d'audit, le Bureau du Secrétaire propose deux solutions pour rédiger et parachever le rapport du président au Conseil d'administration.
  30. Les membres du Comité d'audit décident que le Bureau du Secrétaire doit continuer de leur communiquer le rapport du président pour recueillir leurs commentaires avant la mise en forme définitive du rapport à l'intention du Conseil d'administration. Le Comité adopte cette disposition pour en faire la pratique officielle. En outre, les membres jugent préférable la procédure décrite ci-après.
  31. Lorsqu'une session du Conseil d'administration est fixée à une date qui se situe:
    - i) huit jours ouvrables ou plus après une réunion du Comité d'audit, il sera demandé aux membres de formuler leurs observations sur le rapport du président dans les deux jours;
    - ii) moins de huit jours ouvrables après une réunion du Comité d'audit, il sera demandé aux membres de formuler leurs observations sur le rapport du président dans la journée;
    - iii) moins de cinq jours après une réunion du Comité d'audit, le président décidera lui-même s'il convient de communiquer le rapport.
- Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit en 2018-2019
32. Le Comité se voit proposer une liste de propositions de dates pour les réunions du Comité d'audit en 2018 et 2019. Ces dates ont été déterminées longtemps à

l'avance pour éviter des conflits de calendrier, compte tenu du nombre croissant de manifestations organisées par les organismes ayant leur siège à Rome.

33. Le Comité approuve les dates proposées, en modifiant toutefois la date de la deuxième réunion de 2018, qui aura ainsi lieu le 26 juin.
- Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration
34. La direction présente au Comité d'audit, pour examen, le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA au premier trimestre 2017.
  35. Le Directeur et Trésorier (Division des services de trésorerie (TRE)) présente le document, en soulignant que la bonne performance obtenue par le portefeuille en 2016 se poursuit en 2017. Le taux de rendement net du premier semestre 2017, a été estimé à 1,36%.
  36. Il est également noté que, par souci d'économie, la moitié du portefeuille est désormais gérée en interne.
  37. Répondant aux questions de certains membres, la direction fournit des explications sur la modification des allocations d'actifs et, notamment, sur l'accroissement des placements dans des notes à taux variable et des titres présentant une qualité élevée. Ces changements sont aussi apportés dans la perspective de la procédure de notation et correspondent aux meilleures pratiques des autres IFI.
  38. Les rapports sont considérés comme ayant été approuvés.
- Questions diverses
39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examine trois questions.
    - a) Examen des rapports d'audit interne
  40. Le Comité d'audit examine plusieurs rapports d'audit interne avec le Bureau de l'audit et de la surveillance pendant une séance à huis clos.
    - b) Discussion préliminaire sur l'accès aux documents du Comité d'audit
  41. SEC présente en détail les procédures permettant actuellement d'accéder aux documents du Comité d'audit. Il est noté que de nombreux documents présentés au Comité d'audit sont aussi soumis au Conseil d'administration pour examen ou approbation ultérieurs. En outre, il est souligné que tous les documents du Comité d'audit, hormis les rapports d'audit interne, sont accessibles aux représentants au Conseil d'administration.
  42. Il est noté que le Comité d'audit fonctionne comme organe subsidiaire du Conseil d'administration et que, par conséquent, il serait pertinent de demander à ce dernier ce qu'il attend vraiment en ce qui concerne l'accès et les mesures prises ultérieurement, sachant qu'il faut dûment tenir compte des questions de discrétion, de confidentialité, de sécurité ou encore du caractère délicat des informations.
  43. La direction confirme qu'elle rédigera un document dans lequel elle apportera des précisions sur les procédures et les risques.
    - c) Système de gestion des risques institutionnels en vigueur au FIDA
  44. Le président donne des informations sur ses échanges avec la direction au sujet de la gestion des risques institutionnels au FIDA. Ces échanges portent sur les options disponibles pour améliorer l'information du Conseil à ce sujet, étant donné que le modèle opérationnel du FIDA va devenir plus complexe, en particulier dans le domaine financier et eu égard à la présence du FIDA à l'étranger. La direction indique clairement qu'elle est prête à appuyer le Comité sur ce sujet et qu'elle envisage de proposer un tableau de bord des risques au Conseil d'administration. Un exposé sur la gestion des risques institutionnels sera présenté au Comité d'audit, à sa réunion de septembre 2017.
  45. Aucune autre question n'est abordée au point "Questions diverses".